

N°274
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

FÉVRIER 2018



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**CAMEROUN, PAUL BIYA À PERPÉTUITÉ
ANNÉE ÉLECTORALE, 10 ANS APRÈS
LE TRIPATOUILLAGÉ CONSTITUTIONNEL
ET LES ÉMEUTES DE FÉVRIER 2008**

Impunité des militaires français / AFD / Gabon

Tapie en Françafrique

Mediapart (11/01) a révélé l'intégralité de l'ordonnance de renvoi prise par les magistrats chargés de l'affaire Adidas-Crédit lyonnais et signalé un épisode encore inconnu. Les juges ont en effet mis la main sur un courrier daté du 3 août 2007 dans lequel le secrétariat particulier du président de la République informait Nicolas Sarkozy qu'il avait « *reçu un appel de M. Bourgi. Ce dernier avait eu l'ambassadeur du Congo qui l'avait informé que B. Tapie avait été reçu pendant 48 h à Brazzaville par le président Sassou-N'Guesso et qu'il aurait été mandaté par NS. B. Tapie aurait rendu compte à NS le lundi précédant le courrier* ». Cet « *étrange document donnait même à penser que Bernard Tapie avait pu jouer un rôle de messenger de Nicolas Sarkozy auprès d'autorités étrangères* », commentent les juges. « *Bernard Tapie prétendait ne s'être déplacé dans ce pays que pour visiter une école de formation au football* », poursuivent-ils, « *mais il sera observé que c'est précisément à cette période, en juin 2007, que le parquet de Paris ouvrait une enquête préliminaire sur l'affaire dite "des biens mal acquis" qui visait notamment des détournements de fonds publics dans ce pays.* » Et Mediapart de conclure : « *l'ordonnance apporte de nouvelles révélations. Mais elle se referme sur une terrible énigme – que la justice n'aura donc pas cherché à ou pu percer : quel est le lien secret qui unit Tapie à Sarkozy, à l'origine de ce scandale hors norme ?* »

Dans la France de Macron et Bolloré

« *Manifestement, dans la France d'Emmanuel Macron, les industriels qui achètent des médias peuvent piétiner la loi en toute impunité* », s'insurge Jean-Baptiste Rivoire, rédacteur en chef à Canal + (RFI, 17/01). La loi Bloch stipule en principe que les intérêts des propriétaires de médias ne doivent pas entraver la liberté éditoriale des rédactions, mais visiblement, le roi Bolloré s'en moque comme de sa première cigarette

roulée. Le 22 décembre dernier, Canal+ a en effet diffusé un publi-reportage de six minutes sur le Togo, qui n'apparaît nulle part dans la programmation officielle, et qui provoque la colère des journalistes. Deux d'entre eux avaient déjà été écartés après la diffusion d'un reportage sur la mobilisation des opposants togolais au président Faure Gnassingbé, dont les diffusions ultérieures avaient été censurées. Mais il faut croire que ce n'était pas encore suffisant pour donner des gages à l'autocrate qui permet à Bolloré de réaliser de si fructueuses affaires dans son pays...

Fin de parcours ?

Alexandre Djouhri, l'une des figures clés des réseaux francophones de ces dernières années, et présumé intermédiaire dans l'affaire du financement libyen de la campagne électorale de Sarkozy en 2007, a enfin été interpellé à Londres le 7 janvier dernier. Après avoir joué les intermédiaires pour deux présidents de droite, et bénéficiant de multiples protections internationales, Djouhri se croyait intouchable, même s'il évitait tout de même de poser le pied en France ces derniers mois. Cette interpellation ferait suite à une « *provocation de trop* » qui a conduit l'Élysée à sonner « *la fin de la récréation* », selon *Libération* (08/01). Le *Canard enchaîné* (06/12/2017) a en effet révélé comment Djouhri avait réussi à se faire inviter officiellement par l'ambassade de France à Alger à l'occasion de la visite d'Emmanuel Macron, dans l'espoir – déçu – d'approcher ce dernier. Quelques jours plus tard, la France lançait un mandat d'arrêt européen. Reste que son audition par la justice française est loin d'être acquise. Encore faut-il que la demande d'extradition soit acceptée et que Djouhri, qui a depuis été libéré sous caution et assigné à résidence, ne disparaisse pas dans la nature. Beaucoup de personnalités françaises, à commencer par Sarkozy, n'ont sans doute pas trop envie de le voir s'épancher dans le bureau d'un juge...

Service après vente

Après avoir décroché, l'été dernier, un semblant d'accord entre Faïez Sarraj, le chef du gouvernement reconnu par l'ONU et le maréchal Khalifa Haftar qui lui conteste militairement le pouvoir (Cf. *Billets* n°270, septembre 2017), le ministre français des Affaires étrangères s'est rendu en Libye fin décembre pour assurer le service après-vente (*Le Monde*, 23/12/17) et rappeler aux deux protagonistes leur engagement. La feuille de route française visait en effet un scrutin présidentiel au printemps prochain. Haftar, qui n'a pourtant pas vraiment l'air de vouloir

renoncer à la voie des armes, aurait « *pourtant rassuré* » ses interlocuteurs, selon *Le Monde*, qui cite un diplomate français qui s'en réjouit. « *Je ne suis pas pessimiste* », a confié Le Drian, qui paraît également adepte de la méthode Coué. L'histoire ne dit pas si Le Drian a demandé des nouvelles de Mahmoud Al Werfalli, un des miliciens de Haftar recherché par la Cour Pénale internationale pour sa manière un peu expéditive de mener la « *guerre contre le terrorisme*. » Reste qu'on voit mal ce qu'une simple élection, alors que le pays compte déjà deux parlements rivaux, va bien pouvoir arranger si, comme au Mali ou en Centrafrique hier, elle ne s'accompagne d'aucune politique préalable de réconciliation, menée par les Libyens eux-mêmes. « *Se focaliser sur les élections, comme le fait la diplomatie française, est dangereux* », avertit un chercheur, Jalel Harchaoui, cité par *Libération* (22/12/17). « *On ne parle pas de l'avant ni de l'après. Or que fait-on des perdants ? Comment intègre-t-on les différents camps ? Si le gagnant dicte sa loi, le conflit risque de repartir de plus belle.* »

Récupération ratée

Macron avait un peu imprudemment évoqué, lors de son discours à Ouagadougou, la contribution à une réflexion sur « *un nouveau projet pour la francophonie* » de l'écrivain Alain Mabanckou. Ce dernier lui a fait parvenir sa réponse via une lettre ouverte publiée par le site *Bibliobs.nouvelobs.com* (15/01) : « *Dois-je rappeler aussi que le grand reproche qu'on adresse à la Francophonie "institutionnelle" est qu'elle n'a jamais pointé du doigt en Afrique les régimes autocratiques, les élections truquées, le manque de liberté d'expression, tout cela orchestré par des monarchies qui s'expriment et assujettissent leurs populations en français? Ces despotes s'accrochent au pouvoir en bidouillant les constitutions (rédigées en français) sans pour autant susciter l'indignation de tous les gouvernements qui ont précédé votre arrivée à la tête de l'Etat. (...) Par conséquent, et en raison de ces tares que charrie la Francophonie actuelle (...), j'ai le regret (...) de vous signifier, Monsieur le Président, que je ne participerai pas à ce projet.* » Mais les remplaçants moins sourcilieux ne manqueront certainement pas...

Biya l'immortel ?

En plein bouclage de ce numéro consacré au Cameroun, une rumeur a – encore une fois – circulé sur le décès de Paul Biya : comme en 2004 (où le dictateur avait attendu 10 jours afin de tester les pontes de son régime), aucune information officielle n'est venue, 5 jours durant.

Il y a 10 ans, les Camerounais pleuraient leurs morts. En février 2008, les « émeutes de la faim » auraient pu être celles « de la fin »... du règne de Paul Biya. Dans de nombreux pays, la flambée des cours mondiaux de plusieurs denrées de base avait provoqué une explosion de colère des populations urbaines, soudainement privées d'accès à une alimentation trop dépendante des importations. Mais au Cameroun, cela se doubla d'une insupportable hausse du prix du carburant, qui étrangla les chauffeurs de taxi et de moto-taxi, indispensables à l'économie des grandes villes. Ce détonateur social se connecta à une autre colère générale : le ras-le-bol du système Biya, au moment même où le despote en place depuis déjà 26 ans faisait modifier la Constitution pour rester au pouvoir indéfiniment. Les grandes villes s'embrasèrent. Quand ils ne scandaient pas « Biya must go » ou « Biya doit partir », les émeutiers fredonnaient « Constitution constipée », le tube du chanteur Lapiro de Mbang. Cela fit-il trembler le pouvoir ? En tout cas pas sa main, qui réprima dans le sang cette convulsion protestataire. Cent à cent cinquante morts selon les bilans d'ONG, peut-être 2000 arrestations arbitraires, des centaines et des centaines de blessés... C'est dans la capitale économique, Douala « la rebelle », que le bilan fut le plus lourd ; sur le pont enjambant l'estuaire, on y vit notamment un hélicoptère de fabrication française pourchasser les manifestants dont beaucoup se jetèrent à l'eau... sans savoir nager. La Constitution fut modifiée, et Paul Biya put être « réélu » en 2011, avec l'approbation d'un Alain Juppé alors ministre français des Affaires étrangères.

En France, en février 2008, médias et opinion publique s'insurgèrent à juste titre contre la violente répression orchestrée par la Chine au Tibet, faisant

environ 80 morts. Mais le Cameroun, où les bourreaux étaient formés et équipés par la France, échappa une fois de plus aux radars de l'indignation sélective. La répression des mobilisations populaires camerounaises se heurta systématiquement au filtre médiatique français : non seulement les forces démocratiques n'ont jamais connu de victoire, mais leur combat est ignoré. L'acharnement français contre les indépendantistes lors d'une guerre toujours absente des livres d'histoire (1955-1971), l'étouffement de la contestation lors des « années de braise » (1990-92), le hold-up électoral de 1992 (qui permit à Paris de maintenir son poulain Biya en place face à un anglophone vainqueur dans les urnes) et la répression des émeutes de 2008 sont ainsi venus saper toute culture collective de mobilisation. Imagine-t-on un

seul instant, en France où l'on déplore la démobilisation militante suite à quelques défaites dans la rue, ce que peuvent produire plus de 60 ans de mise en échec systématique de luttes légitimes ?

Dix ans après ces émeutes, Paul Biya est candidat – non officiellement déclaré – à sa propre succession. Cette année sont prévues les élections municipales, législatives et la présidentielle ; celle-ci se fait à un seul tour, ne laissant aucune chance à l'opposition. Et si les électeurs hurlent au hold-up électoral, l'armée n'hésitera pas à tirer dans le tas, comme début octobre face aux manifestations dans les régions anglophones (plus de 40 morts selon les bilans crédibles). Un mois plus tard, l'ambassade de France, qui maintient sa coopération militaire, décorait une dizaine de responsables militaires au nom de l'amitié franco-camerounaise, le 11 novembre. Tout est en place pour que Biya « gagne » l'élection de 2018, sans que Paris s'en émeuve – les intérêts français priment.

Thomas Noirof

VEILLÉE DE LARMES

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Veillée de larmes au Cameroun
- 4 VIOLS SUR MINEURS EN CENTRAFRIQUE
L'impunité ordinaire des militaires en Opex

- 6 BARRAGE DE LOM PANGAR Aide aux entreprises, à la déforestation et à l'endettement
- 8 FÉVRIER 2008 Explosion de colère à Yaoundé
- 9 JEAN-BRUNO TAGNE « Au Cameroun, la presse de qualité est vampirisée par la presse à gage »
- 11 PAUL BIYA Le président de la plaie
- 12 GABON A l'attaque des biens mal acquis des Bongo

VIOLS SUR MINEURS EN CENTRAFRIQUE L'IMPUNITÉ ORDINAIRE DES MILITAIRES EN OPEX

Sans surprise, les juges d'instruction ont délivré une ordonnance de non-lieu dans l'affaire des viols commis sur des mineurs par des militaires français de l'opération extérieure (Opex) Sangaris en Centrafrique, suivant en cela les réquisitions du parquet. Un remarquable travail d'enquête existe pourtant, publié par Mediapart¹, concernant les exactions des militaires français, mais également les méthodes très particulières des enquêteurs militaires.

La décision des juges d'instruction² était malheureusement attendue depuis que, fin décembre 2016, deux des trois enquêtes ouvertes pour les agressions sexuelles commises par des militaires français en Centrafrique avaient été closes sans qu'aucune mise en examen ne soit prononcée. Parmi elles, l'affaire des viols sur des enfants du camp de Mpoko, qui avaient été révélées grâce au lanceur d'alerte de l'ONU Anders Kompass et au journal britannique *The Guardian* (cf. *Billets* n° 251, novembre 2015, et n°257, mai 2016). Un timing qui ne devait rien au hasard, selon l'avocat des enfants de Mpoko : « *On prend de court les parties civiles en leur notifiant la fin de l'instruction pendant les vacances d'été ou pendant les fêtes de fin d'année. C'est comme cela que l'on fait avec les dossiers que l'on veut étouffer* » (06/01/17). Autre coïncidence ? Cette décision avait été rendue publique début janvier 2017 alors que le journal en ligne *Mediapart* publiait une nouvelle enquête de Justine Brabant et Leïla Miñano sur les violences sexuelles commises par des soldats français en Centrafrique (« Les exactions impunies de l'opération Sangaris », 03/01/17), en lien avec le projet Zero Impunity, qui « *documente et dénonce l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles en conflit armé* ». En mars 2017, le parquet demandait le classement, estimant que « *les éléments recueillis lors de l'ensemble des investigations et la variation des témoignages* » ne permettaient pas « *d'établir des faits circonstanciés et étayés à l'encontre des militaires* » (AFP, 15/01/08). *Mediapart* s'interrogeait alors sur « *les méthodes singulières des gendarmes enquêteurs* » (24/03/17), révélant que certaines « *incobérences* » mises en avant découlaient d'une lecture partielle et partielle des déclarations des victimes. Un exemple parmi d'autres : un des agresseurs est décrit comme « *à la fois blanc et à la fois noir* », autrement dit métis, ce que

confirme un autre enfant qui mentionne son accent créole. « *[Le militaire mis en cause] de race blanche (sic) au début de l'audition par la BRP [brigade prévôtale] devient noir à la fin de l'audition* », commente un gendarme avec l'intention manifeste de discréditer l'accusation. « *Appréciations personnelles, raccourcis, commentaires qui entrent en contradiction manifeste avec d'autres éléments du dossier (...) la méthode interrogée* », s'étonnaient les journalistes.

Une hiérarchie aux petits soins

A l'inverse, certains éléments aggravants ne semblent pas avoir été pris en compte. Les ordinateurs de certains des militaires mis en cause contenaient en effet des images et vidéos à caractère pédopornographique, rapportent Justine Brabant et Leïla Miñano dans *Mediapart* (03/01). En outre, « *prompts à relever les incobérences dans les témoignages des enfants, les gendarmes ne semblent pas toujours l'avoir été autant pour confronter les militaires mis en cause* » (24/03). Les écoutes téléphoniques réalisées sur les suspects sont pourtant édifiantes : « *Le chef m'a dit de te dire pour l'histoire là, quand ils t'ont interrogé et tout là... Il faut que tu l'appelles, le chef, tu lui expliques bien ta version, comme ça il ne dit pas un autre truc et tu dis un autre truc (...) comme ça ils disent la même version, tous* », explique l'un d'entre eux à son frère d'armes. Les journalistes s'interrogent : « *Les militaires se sont-ils concertés afin de livrer le même témoignage, qui plus est sous ordre de leur commandement ? Les faits sont potentiellement graves, mais impossibles à vérifier : les prévôtés n'ont pas jugé utile de convoquer à nouveau les deux soldats pour qu'ils s'en expliquent.* » Les enquêtes concernant les militaires en opex sont en effet menées par la gendarmerie prévôtale,

c'est-à-dire... des militaires. En toute indépendance, bien sûr. Les compte-rendus d'enquête consultés par les deux journalistes confirment que ces derniers avaient surtout à cœur de blanchir les accusés plutôt que d'établir la vérité.

Des enquêtes à décharge

Mediapart met également le doigt sur la faiblesse des moyens matériels mis au service des enquêtes et le peu d'empressement à conduire ces dernières, qui contrastent avec les promesses de lutte contre l'impunité formulées par François Hollande et son ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, quand les viols avaient été révélés par la presse anglaise. Ainsi par exemple, pour le cas d'une mineure mise enceinte par un militaire de Sangaris : « *le parquet de Paris met huit mois à adresser aux autorités centrafricaines une demande d'entraide pénale internationale (...). Il faudra attendre encore cinq mois pour que les gendarmes français se rendent à Boda pour soumettre à Noella [la jeune centrafricaine] des photos de militaires, afin d'identifier le père.* » Ils attendaient la mise à disposition d'un hélicoptère alors que la localité est accessible par la route... Une fois le déplacement effectué, « *les enquêteurs français n'ont pas fait procéder à un test ADN. Ils ont simplement demandé à sa famille son groupe sanguin – qu'elle ne connaissait pas* » (03/01/17). La plainte de la jeune centrafricaine a été classée sans suite le 20 novembre 2016 par la justice française, qui n'a pas jugé utile de l'en avertir. « *Pas plus que le Parquet de Paris n'a averti Olivier Mbombo Mossito, le procureur centrafricain qui lui avait transmis le dossier* » (06/01/17). « *Il y a un sentiment d'injustice, de déception, de désolation* », avait réagi ce dernier. Aujourd'hui, c'est le porte-parole du gouvernement centrafricain qui a publiquement déploré la légèreté avec

1. Sauf mention contraire, les citations qui suivent sont extraites de ces enquêtes publiées par *Mediapart*. Seules les dates sont donc rappelées.

2. L'association Ecpat, qui lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, a fait appel du non-lieu.



Camp de M'poko, à côté de l'aéroport de Bangui, en juin 2014 (licence CC UN Photo/Catianne Tijerina)

laquelle le dossier a été enterré (RFI, 22/01). Outre leur dépendance politique et militaire à l'égard de Paris, les autorités centrafricaines n'ont apparemment pas de recours légal possible.

Des procédures d'exception

Comme *Billets d'Afrique* l'avait expliqué³, en vertu de l'accord entre la France et les autorités centrafricaines provisoires portant sur Sangaris et signé peu après le début de l'opération à Bangui le 18 décembre 2013, « les Membres du personnel du détachement français bénéficient des immunités et privilèges identiques à ceux accordés aux experts en mission par la convention sur les privilèges et immunités des Nations unies du 13 février 1946 » et ne peuvent être jugés qu'en France. Des clauses habituelles que l'on retrouve dans les accords contractés avec d'autres pays où l'armée française est présente (cf. *Billets* n°231, janvier 2014, pour le cas du Mali). Si la justice militaire s'est « civilisée » avec la disparition du Tribunal aux Armées de Paris (TAP), d'autres verrous ont été institués. C'est par exemple le parquet, dépendant de l'exécutif, qui a depuis 2013 le monopole des poursuites – c'est-à-dire que les parties civiles ne peuvent plus les déclencher. Et la fâcheuse tendance à laver le linge sale en interne, ou à simplement faire semblant, n'a pas disparu. *Mediapart*, qui rapporte plusieurs cas de viols signalés à la justice française par la justice centrafricaine, des ONG locales ou Médecins Sans Frontières, cite la réponse du ministère de la Défense : « Interrogé par email le 20 décembre 2016, le ministère rappelle que concernant ce type de cas, "chaque fois que les faits étaient avérés et les auteurs identifiés", les "militaires mis en cause" ont été "éloignés

du théâtre" et ont subi des "sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation des cadres ou la résiliation de contrat". Invité à préciser le nombre de cas avérés, le ministère n'a pas donné suite » (03/01/17). De simples et hypothétiques « sanctions disciplinaires » pour des viols ?

Des victimes abandonnées et punies

À l'inverse, le calvaire des victimes ne s'arrête pas après leur agression. En témoigne le cas d'une jeune femme de 25 ans, violée par plusieurs hommes dans un blindé. Quand elle tente de se plaindre à la base militaire française, elle et son frère trouvent portent close, puis sont opportunément arrêtés par une brigade de l'Office centrafricain de répression du banditisme (OCRB), connu pour ses méthodes expéditives (cf. *Billets* n°162, octobre 2007). Sans argent et vivant dans la peur depuis, la jeune femme ne portera pas plainte. « Questionné sur le cas de Chimène et sur les procédures prévues pour des civils qui souhaiteraient dénoncer un viol auprès du commandement de Sangaris, le ministère de la défense n'a pas souhaité nous répondre », rapporte *Mediapart* (03/01). Tous les interlocuteurs rencontrés par les journalistes (victimes, magistrats, avocats et humanitaires centrafricains) témoignent de la difficulté pour les victimes à porter plainte ou à se faire entendre, en raison de la stigmatisation dont elles font l'objet par la suite, et parfois des violences qu'elles subissent de la part de leurs familles elles-mêmes, qui préfèrent souvent étouffer ces affaires honteuses. Ainsi des enfants de Mpoko : « Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux doivent se cacher pour vivre en paix » ; certains ont été abandonnés.

Un secret de polichinelle

Si les bordels militaires de campagne (BMC) ont officiellement disparu, prostitution – y compris infantile – et présence de militaires étrangers vont toujours de pair. Compte-tenu de la misère qui règne en Centrafrique, comme dans d'autres pays où nos troupes sont présentes, il est facile d'obtenir des faveurs sexuelles en échange d'un peu de nourriture ou de petites sommes d'argent. Mais les enquêteurs militaires démentent : « Parmi les "incobérences" régulièrement mises en avant par les gendarmes dans leurs PV pour questionner les témoignages de ces mineurs : l'impossibilité pour des personnes étrangères au camp militaire français d'y pénétrer », assurent-ils, « pour des raisons évidentes de sécurité » (24/03/17). Pourtant des officiers de l'opération Sangaris eux-mêmes avaient décrit dans des rapports confidentiels le camp comme « un véritable gruyère ». « Dans son rapport daté du 6 août 2014, le général de corps aérien L. relève ainsi que "la limite entre le camp de/s casques bleus de] la MISCA et la zone française est extrêmement perméable", ce qui favorise "les vols" ou encore les "actes de prostitution". » Le journal en ligne (03/01/17) avait également cité plusieurs témoignages d'anciens soldats et même des rapports officiels dans lesquels « les hauts gradés avaient en effet été alertés de la conduite à risque de leurs subordonnés » au sein même ou à proximité du camp français. Un colonel témoigne : « "Cette proximité avec les locaux donne lieu au développement des propositions concernant alcool, drogues, prostitution." Un sergent demande instamment à "augmenter la prévention concernant la prostitution qui pourrait être utilisée contre l'image de la force". Il évoque par ailleurs l'"utilisation d'enfants pour perturber le travail des sentinelles et des patrouilles". » Des rapports restés sans effets, qui font dire au journal que « cette "prostitution de survie" a, semble-t-il, été tolérée par le commandement militaire à Bangui, y compris après l'arrivée de la première vague de dénonciations (les enfants de Mpoko) sur le bureau du ministère de la défense, en juillet 2014. »

Une suggestion : pourquoi ne pas purement et simplement légaliser la pédophilie et la prostitution infantile dans le cadre des opérations extérieures françaises ? Ainsi ne serait-il plus nécessaire de faire semblant d'enquêter ou d'entamer des poursuites contre les violeurs dès lors qu'ils appartiennent à l'armée coloniale...

Raphaël Granvaud

3. Yanis Thomas et Thomas Noiro, « Centrafrique : Les militaires français potentiellement à l'abri de la justice », *Billets d'Afrique* n° 246, mai 2015.

LOM PANGAR : AIDE AUX ENTREPRISES, À LA DÉFORESTATION ET À L'ENDETTEMENT

Le Cameroun s'est lancé depuis quelques années dans un vaste chantier d'électrification de ce pays au fort potentiel hydroélectrique, avec notamment le projet phare du barrage de Lom Pangar dans l'Est, inauguré en juin 2017.

Selon la Banque Mondiale, 57 % des Camerounais avaient accès à l'électricité en 2014, seulement 22 % en zone rurale. Pour les ménages et les petites entreprises raccordés, cet accès reste cher et les coupures de courant, dues à une production insuffisante mais surtout à un réseau de distribution vétuste, sont fréquentes et créent de vives tensions sociales. Pourtant, malgré ce que gouvernement et les bailleurs annoncent, ce n'est pas l'amélioration des conditions de vie des habitants qui a motivé ce projet.

L'aide au secours des entreprises

La construction de ce barrage était la condition nécessaire à l'extension de la raffinerie d'aluminium Alucam, basée près d'Edéa, à mi-chemin entre Yaoundé et Douala. Fondée en 1954 par le Cameroun et le groupe industriel français Pechiney – lequel est passé depuis entre les mains du groupe canadien Alcan puis de l'Anglo-Australien Rio Tinto – Alucam consomme près de la moitié de l'électricité produite dans le pays. Elle a dû à plusieurs reprises réduire sa consommation pour pouvoir approvisionner les ménages camerounais (Agence Ecofin, 19/02/13 et 9/07/16). Le barrage de Lom Pangar doit permettre une régulation du fleuve Sanaga notamment en saison sèche, pour augmenter la production des centrales hydroélectriques existantes en aval et en construire de nouvelles, dont une à Nachtigal devant approvisionner directement Alucam. Poussé par Alcan (cameroun-info.net, 1/10/2004), l'État camerounais s'est tourné vers les bailleurs internationaux pour concrétiser ce projet.

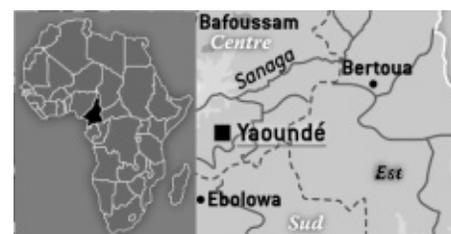
Le recours à l'aide publique pour financer ce projet ne semble pourtant pas aller de soi. Seule une ligne haute tension permettant d'électrifier 150 villages (*Le Monde*

Afrique, 14/11/2016)¹ entre Lom Pangar et Bertoua est prévue, ce qui reste une avancée bien maigre en termes d'accès de la population à l'électricité au vu des sommes en jeu : près de 300 milliards de FCFA, soit 460 millions d'euros, sans compter le financement de la réfection de certaines portions du pipeline Tchad-Cameroun amenées à être inondées².

Aveuglement environnemental

Par ailleurs le barrage est situé dans une zone écologique particulièrement sensible, le massif forestier de Deng Deng, qui abrite des grands primates. Le projet implique la destructions d'environ 50 000 hectares d'habitats naturels (dont 30 000 hectares de forêt³) et le massif forestier risque d'être davantage fragilisé à l'avenir, étant davantage accessible grâce aux nouvelles infrastructures. A cela s'ajoutent des bouleversements socio-économiques importants : déplacement de villages, diminution de la qualité de la pêche en aval, afflux de population en recherche de développement dont il va falloir restreindre les activités... pour protéger l'environnement⁴.

Selon un câble diplomatique⁵ de juin 2009 révélé par Wikileaks, la Banque Mondiale, alors unique financeur aux côtés du Cameroun, était particulièrement inquiète quant au respect de ses directives environnementales et sociales. Alors qu'elle demandait des délais supplémentaires, le Cameroun, impatient et pressé par Rio Tinto, s'est mis à la recherche d'autres bailleurs susceptibles d'être « plus souples » sur ce projet. La France a alors accepté de contribuer au financement du barrage, toujours selon ce câble diplomatique, qui décrit une « *faveur politique au président Biya* » : celle-ci fut confirmée au lendemain de la visite en mai 2009 du Premier ministre d'alors, François Fillon, venu pour signer de nou-



veaux accords dans les domaines de la défense, des migrations et du développement. L'Agence Française de Développement (AFD) – par ailleurs actionnaire minoritaire d'Alucam – a ainsi financé le projet à hauteur de 60 millions d'euros : 45 millions ont été affectés au Programme de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), destiné à mettre en place des « *mesures d'atténuation* » des impacts négatifs du projet, mais qui permet au passage de financer pudiquement « *l'enlèvement de la biomasse* » sur près de 2400 hectares⁶... déforestés.

Contrats en cascade

Conscients des conséquences environnementales du projet, les bailleurs internationaux⁷ ont donc tout de même ouvert les vannes de l'aide au développement⁸, et ce ne sont pas les entreprises – très rarement camerounaises – qui ont décroché les marchés qui s'en plaindront. Le plus gros morceau a été attribué à l'entreprise chinoise China International Water and Electric Corp (sanctionnée par la suite par la Banque Mondiale pour avoir faussé sa soumission⁹) pour la réalisation du barrage, l'usine hydroélectrique de pied étant réalisé par sa compatriote China Camc Engineering Co limited. Mais les entreprises françaises ne sont pas en reste. La société Coyne et Bellier a obtenu le contrat de maîtrise d'œuvre du barrage (financé par l'AFD) tandis que Cegelec, filiale de Vinci, a obtenu la construction de la ligne haute tension Lom Pangar-Bertoua. Dans le cadre du PGES, c'est la société forestière Rougier, via sa filiale la Société Forestière et Industrielle de la Doumé (SFID),

1. La note de communication publique de l'AFD de 2012 évoque 2400 ménages, ce qui revient à peu près au même.

2. Au final ces travaux de réfection (50 milliards de FCFA) ont été co-financés par le Cameroun et l'exploitante du pipeline Cotco (la pétrolière Exxonmobil), qui refusait

de participer dans un premier temps alors même qu'elle n'avait pas tenu compte du projet de barrage – pourtant connu – lors de la construction de l'oléoduc en 2003 (*Investir au Cameroun*, 14/11/2014).

3. Plan de gestion environnementale et sociale du

projet hydroélectrique de Lom Pangar, 10/12/2012 (page 59).

4. *Ibid.*

5. Câble 09YAOUNDE514_a

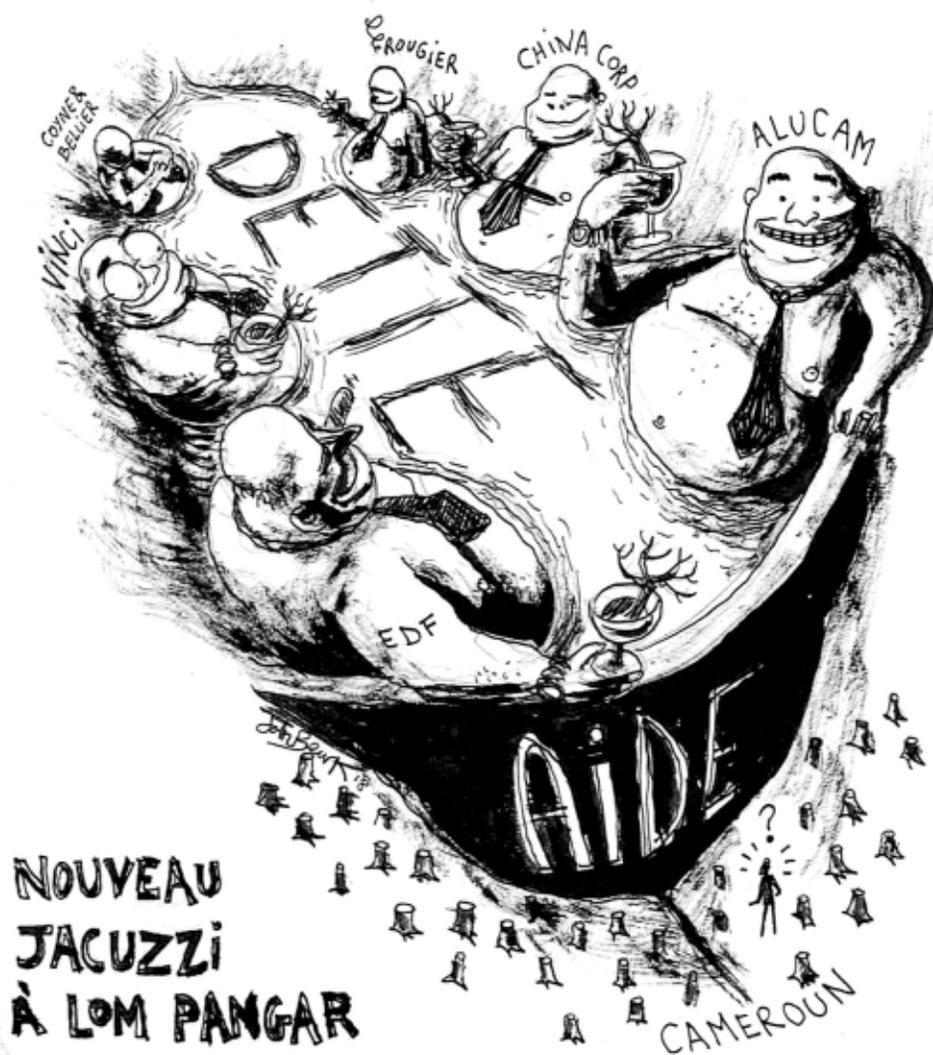
qui a obtenu 8 ventes de coupe pour le fameux « enlèvement de la biomasse » d'une zone qui sera inondée par le bassin du barrage, ou encore Oréade Brèche qui a été chargé de la maîtrise d'ouvrage sur les aspects environnementaux et sociaux du projet.

La France des lumières

Ce n'est pas fini : Lom Pangar n'était qu'un préalable à la construction d'autres infrastructures hydroélectriques et le Cameroun ouvre grand les portes du secteur électrique au privé. A propos de ces futurs projets, Théodore Nsangou, directeur de l'entreprise publique Electricity Development Corporation (EDC), agite la carotte : « Le gouvernement camerounais favorise le partenariat public-privé. Après la construction de Lom Pangar, les entreprises privées pourront être intéressées d'investir car elles bénéficieront d'un prix de revient du kilowattheure compétitif et pourront assurer des exportations d'énergie vers les pays voisins comme le Nigeria » (*Le Monde Afrique*, 14/11/2016). C'est déjà parti pour l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal : la Nachtigal Hydro Power Company (Nhpc) a été fondée pour l'occasion par l'État du Cameroun, la Société Financière Internationale (SFI, filiale de la Banque Mondiale pour le secteur privé) et EDF (contrôlée par l'État français à 83%) comme premier actionnaire à 40 %. Parmi les bailleurs pressentis pour le financement du projet, auquel la Nhpc ne devrait contribuer qu'à hauteur de 30 %, figure la Proparco, filiale de l'AFD pour le secteur privé. EDF a d'ors et déjà obtenu la concession de production d'électricité de l'équipement hydroélectrique de Nachtigal pour 35 ans (*Agence Ecofin*, 20/04/2017), devenant ainsi potentiellement un des plus gros producteurs privés d'électricité au Cameroun.

Cercle vicieux

Pour autant, le montage financier du projet tarde à être bouclé : en plus des incertitudes quant à l'extension d'Alucam depuis le retrait de Rio Tinto¹⁰, le Cameroun connaît actuellement une crise du secteur de l'électricité. Enéo, concessionnaire du service public de l'électricité détenu à 51%



par le fonds d'investissement britannique Actis depuis 2014, réclame 100 milliards de FCFA à l'État camerounais. Un bras de fer est en cours entre les deux parties, les bailleurs potentiels de Nachtigal faisant pression sur le premier pour rallonger la concession du second – Eneo ayant également des dettes à rembourser à ces bailleurs¹¹.

A noter qu'Eneo a transféré ses activités de transport d'électricité en 2015 vers une nouvelle société, la Sonatrel, qui a pour mission de rénover et renforcer le réseau électrique (un programme estimé à 940 milliards de FCFA) dont l'extrême vétusté est la source de nombreux dysfonctionnements. En cause : le manque d'investissement de l'ancien actionnaire du service public d'électricité depuis sa privatisation en 2001, l'américain AES. Peu importe, l'État camerounais

va s'en charger - la Sonatrel est une entreprise publique – avec l'appui, bien évidemment, des bailleurs internationaux (la banque mondiale a déjà accordé un prêt de 200 milliards de FCFA). Pour la mise en œuvre de son programme, la Sonatrel a fait appel à l'assistance technique de la société RTE International, filiale du gestionnaire du réseau français de transport de l'électricité. Et « il n'est pas exclu que cette assistance technique de 17 mois devienne permanente » (*Agence Ecofin*, 15/07/2016).

Le schéma reste le même : les bailleurs prêtent, l'État s'endette à grande vitesse (*Agence Ecofin*, 19/07/2017), les entreprises occidentales s'enrichissent. Mais il n'est pas sûr que les camerounais voient un jour la lumière au bout du tunnel.

Pauline T.

6. AFD, « Travaux d'enlèvement de la biomasse en sept (07) lots sur une superficie totale de deux mille trois cent soixante-neuf (2369) hectares dans la zone de sécurité du barrage et les zones destinées à l'aménagement des pêcheries communautaires dans le site du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar, Région de l'Est-Cameroun », 9 juillet 2014.

7. Au final, outre le Cameroun, ont financé (dans l'ordre) : la Banque Mondiale, l'AFD, la Banque Africaine de développement (BAD), la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) et la Banque Européenne d'investissement (BEI).

8. A noter que cette aide se fait sous forme de prêts que le Cameroun devra rembourser ! Les exploitants des centrales qui bénéficieront de la régulation d'eau du barrage de Lom Pangar (quand elles seront en place !) devront s'acquitter d'une redevance d'eau pour rembourser les avances de l'État camerounais.

9. Communiqué de la Banque Mondiale, « World Bank Sanctions China International Water and Electric Corp. for Misconduct in Africa and South East Asia », 24 septembre 2014.

10. En effet Rio Tinto a annoncé son retrait d'Alucam en 2014. Aucun repreneur n'aurait été trouvé depuis et

ce n'est pas fait d'avoir essayé : le Cameroun avait embauché Anthony Bouthelier, ancien directeur Afrique de Péchiney et président du Conseil d'administration d'Alucam dans les années 1980, pour le conseiller dans la recherche d'un repreneur ; il avait obtenu la pris en charge des frais juridiques et bancaires par l'AFD et c'est le groupe financier Lazard qui avait été retenu (*Jeune Afrique*, 5/01/2016).

11. A ce sujet lire « Cameroun: Les difficultés d'Eneo hypothèquent Nachtigal », *Actu Cameroun*, 11/12/2017.

FÉVRIER 2008

EXPLOSION DE COLÈRE POPULAIRE À YAOUNDÉ

Fin février 2008, les grandes villes du Cameroun s'embrasèrent : la capitale politique, Yaoundé, ne fit cette fois-ci pas exception à la règle. Petite histoire dans la grande Histoire, Odile Tobner était alors sur place, où elle se rend régulièrement pour s'occuper de la Librairie des Peuples Noirs créée en 1994 par son mari Mongo Beti. Témoignage.

La dernière semaine de février 2008 je séjournais à Yaoundé. L'exaspération des habitants était montée d'un cran. La situation politique et économique additionnait les motifs de révolte. En janvier Biya avait imposé une réforme de la Constitution en s'offrant un nombre illimité de mandats et le prix de l'essence venait d'augmenter de 15 francs CFA. C'était trop.

Jour 1 : montée en tension

Les premières violences commencèrent à Douala le samedi 23 février avec la répression d'une manifestation du SDF (Social Democratic Front, parti d'opposition) contre la réforme constitutionnelle. Le 25, la grève des taxis affecta les villes principales, notamment Yaoundé. Dans un pays sans réseau de transports urbains, les taximen sont le nerf de la vie économique. Sans eux tout s'arrête. Le gouvernement avait toujours réussi jusqu'alors à casser les grèves en corrompant suffisamment de taximen pour qu'un service minimum soit assuré. Le matin très tôt, comme je sortais du quartier pour gagner la librairie, je tombai sur un barrage de taximen qui interdisaient à tout taxi de rouler. Ils avaient trouvé la parade au sabotage de leur grève. Ils laissaient encore passer les véhicules particuliers mais dans la journée ils commencèrent à occuper les stations services, ce qui allait rapidement tarir toute circulation.

Jour 2 : l'embrasement

Le mardi 26 je vais au village. J'habite à la sortie de Yaoundé qui va vers Mbalmayo. De retour au milieu de la journée, je dois traverser la ville pour me rendre à la librairie. Je suis arrêtée un peu après le carrefour Warda, à l'entrée du quartier dit de La Briqueterie, par un barrage tenu par de très jeunes gens qui me paraissent très excités. D'aspect famélique, en guenilles, ce sont des garçons des rues qui, en temps ordinaire, soit vendent aux automobilistes des étuis de mouchoirs en papier, des frites de plantains et autres menues fournitures, soit mendient s'ils ne peuvent se procurer ces maigres provisions. Ils exigent que je donne 5000 F

CFA. Comme j'essaie de discuter ils commencent à mettre des pneus sous l'avant de ma voiture pour y mettre le feu. Je m'en tire en leur donnant 2000 F CFA. À la librairie des étudiants me disent : « *Demain on manifeste.* »



La devanture de la Librairie des Peuples Noirs, située au quartier "Tsinga" jusqu'à son déménagement en 2017 dans un autre quartier de Yaoundé, "Poste".

Le lendemain mercredi 27 je peux encore gagner la librairie. Les voitures qui circulent se font plus rares puis, au milieu de la matinée, rien ne circule plus. Un silence pesant tombe sur l'artère qui traverse le quartier où elle est alors située, Tsinga. Une employée m'annonce que des manifestants viennent de La Briqueterie du côté du centre ville. Nous tirons le rideau de fer et l'attente commence. Les employées, mères de famille, sont inquiètes pour leurs enfants qui sont à l'école : Comment les récupérer ? Bientôt nous voyons passer, se dirigeant vers le centre ville, une troupe de militaires casqués, armés, accompagnés de lourds engins. Longtemps après ils passent en sens inverse, conduisant prisonniers de nombreux jeunes en triste état, salis de poussières et de fumées. Puis tout se tait à nouveau. Les employées, occupées du souci des enfants, se risquent alors à s'en aller. Je reste seule, résignée à passer la nuit à la librairie par nécessité. Peu à peu quelques

rares véhicules civils circulent à nouveau. Je me dis que je peux tenter de rentrer chez moi. Sur ma route je trouverai les reliques des nombreux barrages dressés dans la ville insurgée, traces noircies des barricades de pneus incendiés, projectiles divers, cailloux épars. Plus aucune présence humaine visible dans une ville si peuplée habituellement.

Dans la soirée, Paul Biya parle à la télévision. Ses propos sont violents et menaçants, dénonçant un complot contre le régime. Pendant ce temps la répression se déchaîne. La troupe fait une descente dans les cités à l'université, matraquant les étudiants.

Jour 3 : retour à l'ordre dictatorial

Le lendemain 28, je n'ose me hasarder dehors. Bientôt je n'y tiens plus : je pars pour la librairie pour savoir ce qui se passe. La circulation est quasi nulle. Des véhicules militaires sillonnent la ville paralysée. On apprend que certains parents de jeunes gens arrêtés se hâtent de réunir la somme de 100 000 Fcfa par tête exigée par leurs géôliers pour les relâcher. Les autres comparaitront en justice et seront condamnés à de lourdes peines. Mais la ville accablée essaye aussi de compter ses morts. On dit qu'il y en a eu sur l'importante barricade de Mvan qui bloquait la sortie vers Douala. C'est l'épreuve du feu pour Yaoundé, la capitale, épargnée jusqu'alors par les révoltes, en tant que fief de l'ethnie beti, soutien du régime. Des notables beti publient une déclaration dénonçant les troubles organisés par les « étrangers », comprendre : les gens originaires des autres régions du Cameroun, Bamilékés, Nordistes.

Le bilan de ces journées de février fut très lourd, au bas mot 160 morts dans l'ensemble du pays, mais certainement plus, tant le régime s'efforça d'en dérober les preuves. Douala compta le plus grand nombre de victimes. Le fait que les intérêts français furent la cible privilégiée de la révolte ne fut guère souligné. Cette brève flambée fut vite oubliée et tout retomba dans la résignation au pire quotidien.

Odile Tobner

« AU CAMEROUN, LA PRESSE DE QUALITÉ EST VAMPIRISÉE PAR LA PRESSE À GAGE »

Entretien avec Jean-Bruno Tagne, journaliste dans la presse écrite (ancien responsable du service politique au quotidien *Le Jour*) et audiovisuelle (il a animé des émissions radio avant de présenter « *La Grande Interview* », sur la chaîne télé Canal 2 International), et ancien membre du Conseil National de la Communication (CNC, plus ou moins équivalent du CSA en France).



Billets d'Afrique : La presse camerounaise traite-elle de la responsabilité historique de la France dans la situation économique et politique du pays ?

Globalement la presse camerounaise en parle. C'est souvent pour dire que ce pays depuis son indépendance en 1960 est gouverné par des fantoches. Des gens qui ont été installés par la France pour continuer à protéger ses intérêts. C'est vrai que parfois certains médias en font un peu trop au point qu'on frise la caricature. Ce qui a pour conséquence de déresponsabiliser les dirigeants actuels du Cameroun qui peinent à transformer un pays potentiellement riche,

mais qui sombre dans la mauvaise gouvernance. Leur responsabilité doit absolument être engagée.

Depuis 2014, certains médias accusent Paris d'être la cause de certains « troubles » au Cameroun, des thèses qui circulent également beaucoup sur les réseaux sociaux, sans être étayées. Pour quelle raison ?

Effectivement on observe dans l'espace public camerounais une très grande facilité à voir la France derrière chaque drame. Beaucoup (et parfois des universitaires et leaders d'opinion) dès le début des premières attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du pays ont vu l'ombre de la France derrière cette nébuleuse. La crise qui sévit dans les régions anglophones du Cameroun depuis plus d'un an déjà est également, pour certains Camerounais, un coup de la France. Pour quelle raison ? Eh bien, parce que la France voudrait faire tomber le président Biya ! Evidemment tout ça est ridicule parce que la France, objectivement, n'a aucun intérêt aujourd'hui à renverser un président docile qui n'a jamais été une menace pour ses intérêts. Tout cela relève du pur fantasme.

Mais cela arrange les dirigeants camerounais. Si des médias, pour je ne sais quel intérêt, réussissent à faire croire au petit peuple que s'il n'a pas de l'eau, de l'électricité, des emplois, des routes, etc. ce n'est pas à cause de ses dirigeants mais plutôt à cause de l'ancienne métropole, eh bien c'est tant mieux pour eux. C'est une illustration du sentiment anti-français parfois caricatural dont je parlais, qui tend à déresponsabiliser les dirigeants camerounais.

Aujourd'hui, peut-on considérer que la presse camerounaise est libre et pluraliste ?

Il y a incontestablement une certaine liberté dans la presse camerounaise. L'époque de la grande censure et de la grande répression des journalistes semble révolue. Il y a une telle pluralité dans les médias que parfois on s'y perd. Et c'est bien là le vice du pouvoir de Yaoundé. On a laissé prospérer toutes sortes de publications au point que la presse de qualité est vampirisée par la presse à gage. C'est elle qui a pignon sur rue, instrumentalisée par des pontes du régime.

LES RÉSEAUX SOCIAUX CONTRE LE POUVOIR

Comme partout, le développement exponentiel de l'internet grâce à la téléphonie mobile a boosté l'utilisation de certains réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp, Twitter...), ouvrant de nouveaux canaux de diffusion de l'information et de l'infox. Peu après la catastrophe ferroviaire d'Eseka, qui avait endeuillé le pays le 21 octobre 2016 (voir *Billets* n°262, novembre 2016) et déchaîné la colère populaire sur les réseaux sociaux, le président de l'Assemblée nationale Cavaye Yégué Djibril avait déclaré dans son discours d'ouverture d'une session parlementaire : « *Aux autorités compétentes, il est temps d'organiser la traque, afin de débusquer et de mettre*

bors état de nuire ces félons du cyberespace ». Ce ponton du régime voyait dans ces outils de communication « *de véritables fléaux sociaux* », une « *nouvelle forme de terrorisme, toute aussi insidieuse* », ne visant qu'à « *déstabiliser le Cameroun* » (Ecofin, 10/12/2016).

Un mois et demi plus tard, mais cette fois en lien avec les importantes manifestations qui avaient commencé à secouer les régions anglophones, le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement Issa Tchirroma déclarait sans sourciller : « *À ceux-là qui entreprennent d'utiliser les avantages de communication qu'offrent les médias sociaux pour*

désinformer les opinions publiques, dénaturer les faits et inciter à la haine, au désordre et à la violence, le gouvernement adresse une mise en garde ferme, à savoir que l'État mettra tout en œuvre par ses propres moyens et grâce à l'assistance de ses pays amis, pour les traquer, les débusquer, les arrêter et les renvoyer devant nos tribunaux » (koaci.com, 12/12/2016). Evidemment, on aimerait en savoir plus sur « *l'assistance des pays amis* », surtout ceux qui, comme la France, ont les moyens de mettre en place une surveillance généralisée des modes de communication électronique (cf. *Billets* n°226, juillet 2013).

Comprenez-vous que votre nomination au CNC, sur décision présidentielle, ait été perçue comme un ralliement de votre part au pouvoir ?

Ce sont des commentaires qui ne reposent sur rien. J'avais été nommé à l'époque par le président de la République, effectivement, sans que je sache pourquoi. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une tentative d'obtenir un ralliement et je me demande bien à quoi. Qui suis-je, pour qu'on veuille me rallier au pouvoir ?

Le mandat des membres du CNC est de trois ans, renouvelable une fois. Après trois ans, celui qui m'avait nommé n'a pas cru devoir reconduire mon mandat. Ne me demandez pas pourquoi. Je suis parti du CNC comme j'y étais entré trois ans plus tôt : sans préavis.

A l'approche de la présidentielle, on a l'impression que la pression sur les journalistes monte. Des confrères vous ont reproché d'avoir diffusé dans votre émission du 31 décembre, suite au discours des vœux du président Paul Biya, un extrait du discours de vœux de deux des principaux candidats déclarés : cette pratique, courante en France, vous a été reprochée comme une « faute déontologique ».

J'ai en effet lu sur les réseaux sociaux que j'aurais commis une faute déontologique. Ainsi donc, donner la parole à des hommes politiques dans un contexte de pluralisme politique serait devenu une faute déontologique ! les bras m'en tombent. Je l'ai fait de manière si naturelle que si c'était à refaire, je n'hésiterais pas. Le pluralisme nous impose de donner la parole

à toutes les tendances politiques. On ne va pas réinventer le journalisme au Cameroun.

Plus récemment, votre émission La Grande Interview, dans laquelle vous receviez un autre candidat le 16 janvier, a été annulée quelques minutes avant le début du direct, alors que la bande annonce était diffusée depuis 2 jours, et la direction de la chaîne a voulu se justifier en parlant d'une invitation non validée par voie hiérarchique. L'affaire a fait grand bruit sur les réseaux sociaux, de nombreux Camerounais y voyant une « censure » et appelant à boycotter Canal 2 International, où vous avez perdu votre fauteuil de directeur adjoint en charge de l'information. Ce qui est devenu « l'affaire Jean-Bruno Tagne » est-elle une récupération par les opposants au régime ou au contraire une auto-censure, voire le résultat de pressions en haut lieu ?

Je me suis interdit pour l'instant de commenter cette affaire absolument malheureuse. Je me donne le temps nécessaire de savoir ce qui s'est passé, qui a fait quoi, pourquoi et c'est une fois que j'aurai tous ces éléments que je pourrai avoir une réaction appropriée. Pour l'instant je regrette comme tout le monde que cette émission n'ait pas eu lieu. Je peux comprendre la colère des téléspectateurs, mais je ne partage pas l'appel au boycott de la télévision qui m'emploie encore.

*Propos recueillis
par Thomas Noirot*

Théorie du complot

Les partisans de Paul Biya utilisent aujourd'hui le ressentiment – légitime – des Camerounais vis à vis de la France pour soutenir leur champion : Boko Haram au nord du pays et le mouvement sécessionniste dans les régions anglophones seraient secrètement soutenus par Paris ! Aucun élément ne vient à l'appui de cette thèse fantasque, mais qu'importe : à l'ère des *fake news*, il suffit d'affirmer pour être cru – surtout dans un pays que les grands médias ont tellement présenté éhontément comme une démocratie que ses habitants ont de bonnes raisons de ne plus les croire.



Une fantasque, le 22 décembre 2017 : le "scoop" ne reposait que sur la façon dont RFI et France 24 ont couvert la répression des anglophones, prétendument en application de consignes du Quai d'Orsay.

MÉDIAS CAMEROUNAIS AU DIAPASON

Dans les régions anglophones, le pouvoir camerounais a, comme d'autres dictatures récemment (Tchad, Gabon, Congo-B, RDC...), cherché à faire taire les réseaux sociaux en coupant internet lors des épisodes récents de contestation et de répression. Mais comment faire taire une presse supposée libre ? Tout simplement en « invitant » la presse à ne plus donner la parole aux contestataires. C'est ce que le ministre de la Communication Issa Tchiroma n'a pas hésité à faire, en septembre, alors qu'un appel à la sécession circulait pour le 1er octobre (cf. *Billets* n°271, octobre 2017). La journaliste Carole Yemelong a demandé, le 30 septembre sur l'antenne de Canal 2 International, au ministre pourquoi cette consigne de « [ne plus donner] la parole à certains

Camerounais ». Tout simplement « *parce qu'ils veulent détruire notre nation (...) Vous donnez la parole à ceux qui veulent diviser la nation. Eh bien ma foi demain vous ne serez plus là !*

- C'est une menace, Monsieur le Ministre ?

- Je ne vous menace pas, je vous dis ce que vous devez faire. Ce n'est pas une menace. Mais vous devez comprendre qu'à donner la parole aux sécessionnistes, je fermerai votre télévision. Ce n'est pas plus compliqué que ça. La nation doit rester ferme, unie » [1]. A en juger par les déboires récents de Jean-Bruno Tagne, la direction de Canal 2 International semble avoir entendu ce message « *d'unité* », du moins concernant l'élection présidentielle à venir cette année.

Il y a sept ans, avant la dernière « réélection » de Biya, le même Tchiroma, à la même fonction, avait fait distribuer un « *guide pratique du journaliste et des autres opérateurs du secteur de la communication sociale* » pour garantir le « *déroulement conforme des actions médiatiques dans le cadre de la présidentielle du 9 octobre 2011* ». Il y appelait notamment « *l'attention de la presse (...) sur la nécessité du respect des exigences professionnelles et déontologiques devant guider le traitement de toute information afférente à la couverture de la présidentielle* » (*Billets* n°206, octobre 2011). Au Cameroun, pays stable de la FrancAfrique, on garde le même président, les mêmes ministres, et la même « déontologie ».

[1] voir l'extrait sur cameroun-info.net, 30/09/2017

BIYA, LE PRÉSIDENT DE LA PLAIE

Avec la guerre contre Boko Haram, puis la « crise » (qui a de plus en plus des airs de guerre larvée) dans les régions anglophones, Paul Biya a dû abandonner son slogan de « président de la paix ». A la tête du Cameroun depuis 1982 (mais dans les arcanes du pouvoir depuis 1962), ce dinosaure de la FrancAfrique préside à l'effondrement du pays.

A l'instar du Gabonais Omar Bongo, mais de façon plus discrète pendant les 20 premières années de sa longue carrière au sommet de l'Etat camerounais, il a connu tous les présidents de la V^{ème} République française – jusqu'à Emmanuel Macron, contrairement à Omar Bongo. Propulsé chargé de mission à la Présidence du tyranique Ahmadou Ahidjo en 1962, en pleine guerre franco-camerounaise contre les indépendantistes alors emmenés par Ernest Ouandié, il se hisse progressivement au sommet de l'État, avec l'aide de ses alliés français. Secrétaire général de la présidence début 1968, Premier ministre en 1975, il assure à partir de novembre 1982 l'intérim d'Ahidjo, lorsque celui-ci est poussé à la démission par les Français. Il ne reste plus à Biya qu'à être « élu », ce qu'il fait sans adversaire en 1984 et 1988 puis, à l'ère du multipartisme, en 1992, 1997, 2004 et 2011 – jamais de façon régulière. Biya a ainsi été au cœur du pouvoir quasiment dès l'indépendance officielle du Cameroun, ancienne colonie allemande placée sous la tutelle partagée de la France et du Royaume-Uni : d'abord du temps où le pays était une république fédérale de deux États (francophone et anglophone), créée en octobre 1961, puis après la fin du fédéralisme en mai 1972. Il est l'incarnation du pouvoir camerounais et des complicités françaises.

Blagouette avec Hollande

A partir de 2014, des rumeurs circulent opportunément sur le souhait qu'auraient les Français de le voir quitter le pouvoir, faisant implicitement de lui le nouveau héraut de la lutte contre l'ingérence de Paris, aux yeux d'une population qui n'a légitimement pas supporté le jeu français en Côte d'Ivoire. Un vieux dictateur alors au pouvoir depuis 32 ans est certes un allié gênant pour François Hollande, qui préfère s'afficher avec ses homologues sénégalais ou nigériens, devenus les cautions démocratiques de sa politique africaine. Mais les enlèvements de plusieurs Français dans le nord du pays (dont des émissaires de Biya négocient la libération à coups de millions) et la préservation des multiples intérêts économiques français (Bolloré, Orange, Total, Société Générale, Rougier, Compagnie Fruitière, Vinci, Razel, etc.) rendent l'étape camerounaise incontournable lors de la tournée africaine de François Hollande de 2015¹. Durant la conférence de presse commune, Paul Biya répond avec malice au journa-



Saisie d'écran du site de la présidence camerounaise, qui n'a pas manqué de communiquer sur l'accueil tout sourire d'Emmanuel Macron, le 12 décembre à Paris.

liste français qui l'interroge sur sa longévité au pouvoir que « *Ne dure pas au pouvoir qui veut, mais qui peut* », recyclant une expression de la rue camerounaise pour renvoyer diplomatiquement dans les cordes son homologue, alors au plus bas dans les sondages d'opinion dans l'Hexagone. Les partisans de Biya exultent, tandis que la diplomatie française s'assure discrètement que les autorités camerounaises vont revenir sur leur décision d'écarter Bolloré de la concession du port en eaux profondes de Kribi, en construction dans le sud du pays. Tout peut continuer, *business as usual*.

Naufrage économique

Mais l'immobilisme politique d'un pays dirigé depuis l'hôtel Intercontinental de Genève, où Biya passe le plus clair de son temps, ne peut mener qu'à l'effondrement. L'économie domestique s'enlise chaque jour un peu plus, au profit de l'extraction des richesses du pays, exportées en Chine ou en Europe. Afin de ne pas perdre un accès préférentiel au marché de l'Union européenne (UE), qui profite en réalité principalement aux exportations de son agro-industrie bananière (le groupe marseillais Compagnie Fruitière en tête), le Cameroun ratifie en 2014 son Accord de Partenariat Économique (APE) intérimaire, qui entraîne depuis août 2016 la suppression progressive de taxes sur l'importation de produits européens. Fin juin 2017, les douanes camerounaises se sont félicitées de n'avoir enregistré un manque à gagner « que » de 600 millions de francs CFA

(91 000 euros) en 10 mois, alors que les projections misaient sur 15 milliards de F CFA en un an (23 millions d'euros). Comme les exportations de banane, le démantèlement des taxes douanières va se poursuivre, réduisant les recettes fiscales d'un État ruiné et surendetté par 35 ans de Biya-isme, tandis que la population se bat au quotidien pour survivre.

Éclatement politique

Depuis 2016, les anglophones défendent leurs droits : au-delà de la question linguistique, c'est une histoire, un système juridique et une culture politique qui sont en jeu. Le pouvoir a systématiquement réprimé les manifestations contre ce que les habitants des deux grandes régions anglophones appellent leur « marginalisation », conduisant à l'escalade et à la radicalisation du mouvement – auquel le gouvernement répond depuis septembre 2017 par une véritable guerre contre une partie de sa population (cf. *Billets* n°271, octobre 2017), qui se poursuit par des attentats sporadiques contre les forces de l'ordre, lesquelles se vengent régulièrement sur la population. Des dizaines de milliers de Camerounais anglophones ont fui au Nigéria voisin, comme l'expliquait un fonctionnaire nigérien au micro de *RFI* (25/01) : « *Nous avons recensé près de 33 000 migrants camerounais. Un grand nombre est arrivé par la route. Mais certaines personnes traversent la forêt, d'autres le fleuve. C'est donc très difficile de les enregistrer sur nos bases de données* ». Parmi ces réfugiés, 47 leaders anglophones ont été arrêtés et extradés vers le Cameroun en janvier, entraînant une condamnation du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies, qui déclarait le 1^{er} février que « *leur retour forcé est en violation du principe de non-refoulement qui constitue la pierre angulaire du droit international relatif aux réfugiés* ». Sans doute pas de quoi choquer Emmanuel Macron, qui brille par l'inhumanité de sa propre politique d'asile, et qui s'est déjà affiché à deux reprises, au sommet UE-Afrique d'Abidjan fin novembre et au *One Planet Summit* organisé à Paris le 12 décembre (cf. *Billets* n°273, décembre 2017- janvier 2018), avec le vieux despote.

Alice Primo

1. Voir le dossier publié par Survie le 30 juin 2015, « Tournée africaine de Hollande : diplomatie, business et dictatures », sur survie.org.

GABON : A L'ATTAQUE DES BIENS MAL ACQUIS DES BONGO

Mi-janvier, des militants gabonais ont mené des actions spectaculaire de réquisition.

Dans l'affaire dite des « Biens mal acquis » (BMA), la justice doit décider si l'immense patrimoine acquis en France par les chefs d'États de Guinée Equatoriale, du Congo Brazzaville et du Gabon ou leur entourage est bien le fruit d'un détournement – et d'un recel – de fonds publics. Le procès du fils du dictateur équato-guinéen a eu lieu en juin, débouchant sur une condamnation en première instance – dont il a fait appel – à trois ans de prison avec sursis et à 30 millions d'euros d'amende. Mais on attend toujours les procès concernant le Congolais Sassou Nguesso et le clan Bongo au Gabon. Dix ans après le dépôt de la plainte, et un an et demi après une nouvelle élection volée (cf. *Billets* n°271, octobre 2017), des Gabonais ont décidé de réquisitionner certains de ces BMA.

Première prise : le Pozzo di Borga

Samedi 13 janvier, des membres de la diaspora gabonaise ont investi le Pozzo di Borga, un hôtel particulier rue de l'université à Paris (7ème arrondissement), acheté en 2010 pour environ 100 millions d'euros. La facture s'élèverait autour de 200 millions en comptant les travaux de rénovation d'après les militants. D'après l'enquête des policiers français, les différentes sociétés civiles immobilières (SCI), propriétaires de cet hôtel de luxe renvoient toutes vers l'ancien directeur de cabinet d'Ali Bongo, Maixent



Les militants se sont pris en photo à l'intérieur du Pozzo di Borga pour en dénoncer le luxe

Accrombessi, et à son adresse de l'époque, le palais présidentiel de Libreville. Cet ancien bras droit d'Ali Bongo est aussi impliqué dans une autre affaire impliquant le groupe français Marck. En effet, déjà en août 2015, la justice française avait cherché à entendre l'ancien bras droit d'Ali Bongo dans le cadre de cette affaire, suite à une interpellation à l'aéroport de Roissy. La garde à vue avait été vite écourtée suite à une intervention de Laurent Fabius et des services du ministère des Affaires étrangères dans le but de le soustraire aux questions des enquêteurs français¹. Mais depuis qu'Accrombessi ne réside plus au côté d'Ali Bongo à Libreville, ayant dû quitter le Gabon pour se faire hospitaliser en juillet 2016, il arrive moins à éviter le juge français Roger Le Loire. Celui-ci a pu ainsi l'entendre mi-janvier à Paris, après l'avoir déjà rencontré en juillet et novembre. Il a d'ailleurs été mis en examen en

novembre dernier à Paris pour « corruption passive d'agent public étranger », « blanchiment en bande organisée de corruption passive », « faux et usage de faux ». Le président du groupe Marck, Philippe Belin, a aussi été mis en examen dans ce dossier en août dernier.

Deuxième prise : rue de la Baume

Quelques jours après l'action rue de l'université, le 17 janvier, les mêmes militants de la diaspora ont de nouveau investi un hôtel particulier lié au clan Bongo, cette fois-ci situé au 4 rue de la Baume, dans le huitième arrondissement. Celui-ci fait partie des immeubles acquis par l'ancien président Omar Bongo Ondimba entre la fin des années 1980 et son décès en 2009, en son nom propre ou à travers deux sociétés, la SCI Émeraude et la SCI de la Baume. Faisant partie des biens visés dans l'enquête de l'affaire dite des Biens mal acquis², l'actuel président gabonais et fils d'Omar Bongo, Ali, a décidé en 2015 de le céder à l'Etat gabonais... Vu que depuis plus de 50 ans il n'y a pas vraiment de séparation entre les biens de l'Etat Gabonais et les biens de la famille Bongo, cela ne fera pas de différence pour lui et son clan !

Thomas Bart

1. Voir le communiqué de Survie, « Bongo de retour à l'Élysée : un climat très franc africain » 14 septembre 2015

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €